

JCB

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 29 Oct 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3750

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : PERFECTIONNEMENT DE CAVALIER (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 161316U21X1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

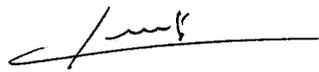
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 19/10/2004
 Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Perfectionnement de cavalier (convention)

CODE DE L'U.F. (3)	161316 J21X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	101
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de .1..... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1..... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 ★ du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...2...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) <u>161316 J21X1</u>	Code du domaine de formation : (4) <u>101</u>
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Sciences équestres	CT	B	16
Hippologie	CT	B	16
Travaux pratiques	PP	L	160
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXX	P	48
		Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

28 OCT. 2004

COPIE CONFORME


A. COLLINET
ADM. PEDAG.


Nicole SCHETS
Directrice

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

UNITE DE FORMATION :

Perfectionnement de cavalier (convention)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette UF doit permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires et suffisantes permettant la maîtrise :

- des sciences équestres
- des notions d'hippologie
- des activités de dressage, d'obstacles et de cross

en vue de présenter

l'examen du 2^e degré des brevets capacitaires de la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles (aile francophone de la fédération royale belge des sports équestres)

Perfectionnement de cavalier (convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités.

L'étudiant devra prouver qu'il est capable d'assurer, de manière autonome, les exercices et l'entraînement d'un cheval dans les spécialités de concours d'obstacles, de dressage et de selle et pour ce faire :

- d'observer l'état général du cheval et plus spécifiquement sa forme physique ;
- d'habiller correctement le cheval avec les différents harnachements généraux et spécifiques;
- d'établir un programme d'exercices adaptés et de le réaliser;
- de procéder de manière générale à l'entretien du cheval avant et après l'entraînement ;
- de préparer complètement un cheval et de le présenter en concours dans les trois spécialités.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite de l'unité de formation

« Entraînement du cheval de concours et de selle » (161314U21C1)

et

posséder le brevet du premier degré de la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles
(aile francophone de la fédération royale belge des sports équestres)

Perfectionnement de cavalier (convention)

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE
REGROUPEMENT.**

En travaux pratiques les groupes seront constitués de 12 élèves au maximum.

Perfectionnement de cavalier (convention)

4. PROGRAMME.

L'étudiant sera capable :

A. En théorie :

En sciences équestres :

- ✓ de décrire les aides et leur accord (jambes, mains, usage de la cravache éperons....) ;
- ✓ d'identifier et qualifier les différentes allures ;
- ✓ de planifier et gérer la progression du travail quotidien (travail à la longe, détente, travail proprement dit, retour au calme...) ;
- ✓ d'appréhender la monte en épreuves d'obstacles tout en identifiant les problèmes éventuels ;
- ✓ d'organiser la mise en condition d'un cheval ;

En hippologie :

- ✓ de nommer, décrire et situer les différentes parties du cheval (muscles squelette...) ;
- ✓ d'expliquer la structure, le rôle du pied et ses spécificités ;
- ✓ d'identifier les différentes tares ;
- ✓ de juger les aplombs d'un cheval.

Perfectionnement de cavalier (convention)

B. En pratique :

Pour les activités de dressage :

- ✓ de stabiliser son équilibre dans les transitions d'allure
- ✓ de faire varier les 3 allures
- ✓ d'obtenir correctement des transitions progressives sur le plat
- ✓ de tenir le cheval droit aux 3 allures

Pour les activités d'obstacle :

- ✓ de sauter différents types d'obstacles, des combinaisons d'obstacles (doubles et triples), des lignes droites, des lignes brisées constituées d'au moins 2 obstacles
- ✓ de gérer le temps imparti
- ✓ de découvrir l'équilibrage préparatoire aux différents exercices sur le plat ou aux différents profils d'obstacles
- ✓ de contrôler l'allure

Pour les activités de cross (extérieur) :

- ✓ de sauter au moins 6 obstacles minimums de 70 à 80 cm
- ✓ de franchir un passage d'eau
- ✓ de gérer le temps imparti

Perfectionnement de cavalier (convention)
--

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable d'appliquer les notions d'hippologie et de sciences équestres et d'assurer de manière autonome les activités propres aux exigences du 2e degré.:

- de dressage,
- de concours d'obstacles ;
- de cross.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- la précision et de l'exactitude des gestes ;
- la maîtrise des actions ;
- du sens de l'équilibre ;
- de la gestion du temps imparti ;
- de la relation homme - cheval ;
- du respect des règles de sécurité.

Perfectionnement de cavalier (convention)

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

L'expert sportif devra justifier des compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée avec le programme de ce dossier par sa participation à des compétitions équestres (régionales et / ou internationales).